

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 28

Pouvoir : 1

Date de la convocation :
6 mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le douze mars à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Adeline CARITEY et Marie-Christine BOIREAU.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Matthieu GRIVEL, Adeline CARITEY, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

ETAIT EXCUSE ET A DONNE POUVOIR : Jérôme VINCENT à Pascale BARBIER.

Objet : Notre Ecole Faisons Là Ensemble - Groupes scolaires Henri Clément et Ruisseau Mauguet

Exposé :

Dans le cadre de la démarche « Notre Ecole, Faisons Là Ensemble » lancée par le Conseil national de la refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation, et élaborer un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'Etat, dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique.

Ainsi, en complément des investissements réalisés par la commune en 2023 pour végétaliser leurs cours, les écoles Henri Clément et Ruisseau Mauguet ont élaboré un projet pédagogique visant à améliorer le bien-être des enfants.

A ce titre, l'école Ruisseau Mauguet a sollicité et obtenu le bénéfice d'une subvention d'un montant de 15 334 € de la part du FIP. Cette subvention permettra de financer des équipements de sport extérieurs, du matériel pour le nouveau jardin scolaire, du matériel de classe pour les enfants atteints de trouble de l'attention, ou encore des séances de formation pour les enseignants.

L'école Henri Clément a, quant à elle, obtenu une subvention de 20 485 € de la part du FIP pour financer des équipements de sport extérieurs, du mobilier et du matériel d'activité, ainsi que les prestations d'intervenants extérieurs (théâtre, hip hop, escalade...).

Les écoles ne disposant pas de budgets propres, les crédits seront portés et gérés par la commune, tant en dépenses qu'en recettes. A ce titre, une convention doit être signée entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique.

Les projets de convention sont annexés au présent rapport.

Visa :

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,

Vu les projets pédagogiques présentés par les écoles Henri Clément et Ruisseau Mauguet de Saint-Rémy,

Vu l'avis favorable de la commission d'examen du 23/11/23 sur ces projets pédagogiques, présidée par le recteur.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les termes des conventions annexées au présent rapport,
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et tous les documents afférents à ces projets,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits par décision budgétaire modificative en dépenses et recettes.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme :

Florence PLISSONNIER
Maire

